

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 25-2019/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Trésorier	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

DÉLIBÉRATION
relative au plan provincial de prévention de la délinquance 2019/2022

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) réunie le 6 décembre 2019 ;

Vu le rapport n° 7327-2019/1-ACTS/SG du 7 mars 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 19 DECEMBRE 2019, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Est approuvé le plan provincial de prévention de la délinquance 2019/2022, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Bureau de l'assemblée de province est habilité à approuver les avenants au plan mentionné à l'article 1.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.